Image not found or type unknown

Litige entre propriétaire et ancien locataire

Par **laulautte24**, le **17/05/2010** à **11:17**

Bonjour,
j'aimerais savoir si mon propriétaire a le droit de me réclamer de l'argent.
en sacahnt que je n'ai jamais eu de retaur de loyer, de plus je n'habite plu cette appartement et je lui ai rendu cette habitation telle qui ma étais louer.
Mais lui trouve des négligence de ma part hors il n'y as pas eu d'état des lieu de fait.

Par **aliren27**, le **17/05/2010** à **11:50**

bonjour,

si vous avez fait un état des lieux de sortie, il ne peut déduire de votre dépot de garantie ce qui a été marqué et sur devis.

D'autre part, il peut vous réclamer un arrièré de charges sur 5 ans mais à condition de vous en faire le détail. Vous pouvez demander à consulter les justificatifs sur place.

Cordialement
aline

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés